

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°19-2024  
DECISION MODIFICATIVE**

Le mardi 22 octobre 2024 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN

Date de la convocation : 14 octobre 2024

**Etaient présents (17 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	MERCIER	Jimmy	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	DUCOS	Gérard	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (15 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** M. Bernard MARQUE

**Objet : Décision modificative**

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Dans le cas présent, il s'agit de procéder aux écritures comptables requises relatives à différentes études engagées par le Syndicat sur la période 2019-2021.

Le Président précise que les études suivies de travaux sont intégrées aux opérations de travaux et permettent notamment la récupération du FCTVA, les études non suivies de travaux, ou suivies de travaux imputées en section de fonctionnement, doivent être amorties.

Sur ce principe, il convient :

- d'intégrer les frais d'études relatives aux opérations de protection de berge, avenue de la république à Bizanos et de réduction des inondations du Loulié à leurs opérations de travaux
- d'amortir les études engagées sur le sanctuaire d'Abet et sur les risques de capture du gave de Pau par la gravière de Baliros.

**Synthèse de la présente décision modificative :**

Section de fonctionnement			
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-11 598,00 €		
Chapitre 042 – article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 11 598,00 €		
<b>Total modifications dépenses SF</b>	0,00 €	<b>Total modifications recettes SF</b>	0,00 €
<b>Budget après DM01-2024 dépenses SF</b>	<b>6 856 913,75 €</b>	<b>Budget après DM01-2024 recettes SF</b>	<b>6 856 913,75 €</b>
<b>Budget dépenses SF après DM01-2024</b>	<b>6 856 913,75 €</b>	<b>Budget recettes SF après DM01-2024</b>	<b>6 856 913,75 €</b>

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : 0,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses :**

**Au chapitre 023** : (- 11 598,00 €) pour le virement à la section d'investissement

**Au chapitre 042** : (+ 11 598,00 €) pour l'amortissement de frais d'études non suivis de travaux (étude Abet Lahontan et capture du gave par la gravière de Baliros)

Section d'investissement			
Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 041 – article 2145 – Frais d'études	+ 24 876,00 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-11 598,00 €

		Chapitre 040 – article 28031 – Frais d'étude	+ 11 598,00 €
		Chapitre 041 – article 2031 – Frais d'études	+ 24 876,00 €
<b>Total modifications dépenses SI</b>	<b>+ 24 876,00 €</b>	<b>Total modifications recettes SI</b>	<b>+ 24 876,00 €</b>
<b>Budget après DM01-2024 dépenses SI</b>	<b>2 486 482,73 €</b>	<b>Budget après DM01-2024 recettes SI</b>	<b>2 486 482,73 €</b>
<b>Budget dépenses SI après DM01-2024</b>	<b>2 511 358,73 €</b>	<b>Budget recettes SI après DM01-2024</b>	<b>2 511 358,73 €</b>

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : + 24 876,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses :**

**Au chapitre 041 :** (+ 24 876,00 €) pour l'intégration des frais d'études aux travaux (protections de berge avenue de la République à Bizanos, lutte contre les inondations du Loulié)

- **Recettes :**

**Au chapitre 021 :** (- 11 598,00 €) pour le virement de la section de fonctionnement

**Au chapitre 040 :** (+ 11 598,00 €) pour l'amortissement de frais d'études non suivis de travaux (étude Abet à Lahontan et capture du gave par la gravière de Baliros)

**Au chapitre 041 :** (+ 24 876,00 €) pour l'intégration des frais d'études aux travaux protections de berge avenue de la République à Bizanos, lutte contre les inondations du Loulié)

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN